

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-sept avril deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/04/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Michelle DEMONET, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 – 067 : RESSOURCES HUMAINES – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales,

Vu le décret n°91-298 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire, compte tenu de la charge de travail de l'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet, d'augmenter son temps de travail hebdomadaire qui est actuellement de 23H00. Monsieur le Président propose de porter cette durée hebdomadaire à 25H00, soit 2H00 de plus par semaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail afférent à l'emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à raison de 25/35^{ème}.

Approuve le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 avril 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture



Imprimer

Objet de l'acte : Ressources humaines - augmentation du temps de travail

Date de transmission de l'acte : 18/04/2008

**Date de réception de l'accusé
de réception :** 18/04/2008

Numéro de l'acte : 2008-067 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20080417-2008-067-DE

Date de décision : 17/04/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.